



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 14

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No 14

FOUR HUNDRED AND ELEVENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Thursday, 17 February 1949, at 3 p.m.*

President: Mr. T. F. TSIANG (China).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 411)

1. Adoption of the agenda.
2. Appointment of a Governor of the Free Territory of Trieste: Letter dated 8 February 1949 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the President of the Security Council concerning the appointment of a Governor of the Free Territory of Trieste (S/1251).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. Appointment of a Governor of the Free Territory of Trieste

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The USSR delegation has brought up for discussion the question of appointing a Governor for the Free Territory of Trieste by the Security Council. The USSR delegation considers that any further delay in the appointment of a Governor is inadmissible, and proposes that the Council should consider the question immediately.

As we know, the Peace Treaty with Italy provided for the creation of a Free Territory of Trieste, the Governor of which was to be appointed by the Security Council after consultation with the Governments of Yugoslavia and Italy. There is a special decision of the Council of Foreign Ministers on the appointment of the

QUATRE CENT ONZIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 17 février 1949, à 15 heures.*

Président: M. T. F. TSIANG (China).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 411)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Désignation d'un gouverneur du Territoire libre de Trieste: Lettre en date du 8 février 1949 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au sujet de la désignation d'un gouverneur du Territoire libre de Trieste (S/1251).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Désignation d'un gouverneur du Territoire libre de Trieste

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): C'est la délégation de l'URSS qui a soumis au Conseil de sécurité la question de la nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste. Notre délégation estime en effet qu'il est inadmissible de différer davantage la désignation d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste et elle propose de procéder immédiatement à l'étude de cette question.

On sait que le Traité de paix avec l'Italie prévoit la création d'un Territoire libre de Trieste, dont le gouverneur doit être nommé par le Conseil de sécurité après consultation avec les Gouvernements de la Yougoslavie et de l'Italie. La nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste fait l'objet d'une décision spéciale du

Governor of the Free Territory; it is recorded in the Protocol signed on 12 December 1946 by the representatives of the United States of America, the Union of Soviet Socialist Republics, France and the United Kingdom at the session of the Council of Foreign Ministers in New York.

The Protocol reads as follows:

"The representatives of the Union of Soviet Socialist Republics, United States of America, France and United Kingdom, meeting in New York on 12 December 1946 as the Council of Foreign Ministers, agreed that their Governments will do their utmost to select a Governor for the Free Territory of Trieste at the earliest possible date, in accordance with the provisions of the draft permanent statute, in order to ensure that his appointment by the Security Council shall take place simultaneously with the entry into force of the Peace Treaty."

In accordance with this decision of the Council of Foreign Ministers, a special article, article 11, on the appointment of the Governor, was included in annex VI to the Peace Treaty with Italy. According to the terms of this article: "The Governor will be appointed by the Security Council after consultation with the Governments of Yugoslavia and Italy."

Thus the four Governments pledged themselves to ensure the appointment of a Governor of the Free Territory of Trieste not only at the earliest possible date, but simultaneously with the entry into force of the Peace Treaty.

As we know, the Peace Treaty with Italy came into force on 15 September 1947. From that moment Italian sovereignty over the area constituting the Free Territory of Trieste was terminated. Almost eighteen months have elapsed since the Peace Treaty with Italy came into force, but the question of appointing a Governor for the Free Territory of Trieste is not yet settled. Why has this important clause of the Peace Treaty not yet been carried into effect? What is the cause of this abnormal situation, of this disrespect for the Peace Treaty?

The Security Council officially began to consider the appointment of a Governor for the Free Territory of Trieste as long ago as June 1947 [143rd meeting]. The discussion of the question shows that the representatives of the United States of America and the United Kingdom are doing everything in their power to delay a solution and are virtually attempting to prevent any decision being taken on the appointment of a Governor. This is a direct violation of the obligations the United States of America and the United Kingdom assumed under the Peace Treaty with Italy.

Although a sufficient number of suitable candidates for the post of Governor of the Free Territory of Trieste have been proposed, the representatives of the United States of America and the United Kingdom have, for more than a year, been evading discussion of the question under various pretexts and, notwithstanding their pledges, have been striving to retard its solution.

Conseil des Ministres des affaires étrangères. Cette décision figure au Protocole du 12 décembre 1946, qui a été signé par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de l'URSS, de la France et du Royaume-Uni lors de la session du Conseil des Ministres des affaires étrangères tenue à New-York.

On lit dans ce Protocole:

"Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, réunis le 12 décembre 1946 à New-York en Conseil des Ministres des affaires étrangères, conviennent que leurs Gouvernements respectifs prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer la désignation, dans le plus bref délai, d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste, conformément aux conditions prévues dans le projet de statut permanent, afin d'assurer que la nomination de ce gouverneur par le Conseil de sécurité et l'entrée en vigueur du Traité de paix aient lieu en même temps."

Conformément à cette décision du Conseil des Ministres des affaires étrangères, un article 11, concernant la nomination du gouverneur, a été inséré à l'annexe VI du Traité de paix avec l'Italie. Aux termes de cet article, "le gouverneur sera nommé par le Conseil de sécurité après consultation avec les Gouvernements yougoslave et italien.

Les quatre Gouvernements se sont donc engagés à assurer la nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste, non seulement dans le plus bref délai possible, mais encore à synchroniser cette nomination avec l'entrée en vigueur du Traité de paix.

On sait que le Traité de paix avec l'Italie est entré en vigueur le 15 septembre 1947. Son entrée en vigueur a mis fin à la souveraineté de l'Italie sur la région formant le Territoire libre de Trieste. Près d'un an et demi s'est écoulé depuis, mais la question de la nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste n'a pas encore été résolue. Pourquoi cette clause importante du Traité de paix n'a-t-elle pas encore été appliquée? Comment une situation aussi anormale a-t-elle pu se créer? D'où vient ce manque de respect pour le Traité de paix?

On sait que l'examen de la question de la nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste avait commencé officiellement au Conseil de sécurité dès juin 1947 [143ème séance]. Les débats qui ont eu lieu au Conseil de sécurité ont montré que les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni font tout leur possible pour retarder le règlement de la question et cherchent en fait à empêcher toute décision sur la nomination d'un gouverneur, ce qui est une violation flagrante des obligations assumées par ces Etats aux termes du Traité de paix avec l'Italie.

Bien qu'un nombre suffisant de candidats satisfaisants aient été proposés au poste de gouverneur du Territoire libre de Trieste, les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni éludent, depuis plus d'un an, l'examen de cette question et s'efforcent, en invoquant toutes sortes de prétextes, d'en retarder la solution en dépit des obligations qu'ils ont assumées.

For example, at a meeting of the Security Council in January 1948 [233rd meeting], the representative of the United Kingdom stated that he had not received the instructions from his Government which he required to discuss the candidates for the post of Governor, while the representative of the United States of America said he found it difficult to give any indication as to when he would receive the necessary instructions.

As a result of the attitude taken by the representatives of the United States and the United Kingdom, the question was not discussed at meetings of the Security Council for a long time. The next meeting on the question was convened on 9 March 1948 [265th meeting] on the initiative of the USSR representative in the Security Council. At that meeting, the USSR representative stressed the need to expedite a decision on the appointment of a Governor of the Free Territory of Trieste and listed eight candidates whose names had already been submitted to the Council. The USSR representative asked the representatives of the United States and the United Kingdom whether they had received instructions from their Governments which they had said they lacked at the previous meeting in January.

Again using a variety of pretexts, the United Kingdom representative declared that the candidates named were unacceptable. The representative of the United States of America rushed to his support, not even bothering to give reasons for his refusal. The reasons for the attitude adopted by the representatives of the United States of America and the United Kingdom in the Security Council in regard to the appointment of a Governor for the Free Territory of Trieste became absolutely clear when, on 20 March 1948, the Governments of the two countries, supported by the Government of France, proposed that the Free Territory of Trieste should be transferred to Italy. In their statement on the subject [S/707] the three Governments attempted to maintain that they had reached their decision to transfer the Free Territory to Italy because discussion in the Security Council had shown the impossibility of reaching agreement on the choice of a Governor. The real causes of this manoeuvre become clear, if we bear in mind that the joint note of the three Governments proposing the transfer of the Free Territory of Trieste to Italy was sent by them to the Government of the USSR, and was printed and widely publicized in the Press just at the time of the election campaign in Italy last year.

The Governments of the United States and the United Kingdom found it necessary to resort to this manoeuvre in order to intervene in the Italian elections of the spring of 1948, with the object of ensuring in advance that the results would be favourable to those Italian political parties of which most of the leaders are reliable tools in the hands of Anglo-American politicians. The manoeuvre was an integral part of measures undertaken at that time by the Government of the United States of America with a view to exerting political influence on the attitude of the Italian electors.

Ainsi, le représentant du Royaume-Uni a déclaré, au cours d'une séance du Conseil de sécurité tenue en janvier 1948 [233ème séance], qu'il ne pouvait pas discuter les candidatures proposées, étant donné que son Gouvernement ne lui avait pas encore fait parvenir les instructions nécessaires. Quant au représentant des Etats-Unis, il a indiqué qu'il ne savait même pas au juste quand il recevrait les instructions de son Gouvernement.

En raison de l'attitude adoptée par les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, cette question n'a longtemps pas été discutée au Conseil de sécurité. La séance suivante qui a été consacrée à cette question eut lieu le 9 mars 1948 [265ème séance] sur l'initiative du représentant de l'URSS au Conseil de sécurité. Au cours de cette séance, le représentant de l'URSS a souligné qu'il était indispensable de régler rapidement la question de la nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste et il a rappelé les noms des huit candidats qui avaient été proposés au Conseil de sécurité. Le représentant de l'URSS a demandé aux représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni s'ils avaient reçu de leurs Gouvernements respectifs les instructions qui leur manquaient à la séance tenue au mois de janvier.

Usant, une fois de plus, des prétextes les plus variés, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que ces candidatures étaient inacceptables. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique s'est rallié à son opinion, sans même tâcher de motiver son refus. Les raisons de l'attitude que les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni au Conseil de sécurité ont adoptée à l'égard de la nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste devinrent parfaitement claires le 20 mars 1948, lorsque les Gouvernements de ces deux pays, appuyés par le Gouvernement de la France, présentèrent une proposition [S/707] tendant à transférer le Territoire libre de Trieste à l'Italie. Dans leur déclaration, les trois Gouvernements affirmaient qu'ils avaient décidé de demander ce transfert parce que la discussion au Conseil de sécurité avait démontré l'impossibilité d'aboutir à un accord sur le choix du gouverneur. Toutefois, pour se rendre compte des véritables motifs de cette manoeuvre, il suffit de se rappeler que la note commune de ces trois Gouvernements au sujet du transfert à l'Italie du Territoire libre de Trieste a été remise au Gouvernement de l'URSS, publiée et largement répandue par la presse, au cours de la campagne électorale qui s'est déroulée en Italie l'année dernière.

Les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont usé de cette manoeuvre pour pouvoir s'ingérer dans les élections italiennes, qui eurent lieu au printemps de 1948, et pour faire en sorte que ces élections fussent favorables à ceux des partis politiques italiens dont la plupart des chefs sont un instrument fidèle aux mains des dirigeants anglo-américains. Cette manoeuvre s'intégrait dans l'ensemble de mesures que le Gouvernement des Etats-Unis avait entreprises à cette époque dans le but d'exercer une influence politique sur l'état d'esprit des électeurs italiens.

We know, for example, that American and British warships were dispatched to Italian ports in the period preceding the elections, that American aircraft carried out special "election" flights over Italian territory, that prominent leaders in the United States of America exhorted the Italian voters to vote against the parties of the Popular Front, thereby making themselves guilty of openly intervening in the internal affairs of a foreign State. Besides, on the eve of the elections there was a mass campaign in the United States for the dispatch of special letters and parcels, which were designed to serve as instruments of propaganda and which loosed floods of slander against those Italian political parties which were not to the liking of the ruling circles of the United States.

During the election campaign in Italy, the Governments of the United States of America and the United Kingdom exploited the Trieste question as a means of exerting direct political pressure for purposes entirely unconnected with the promotion of respect for treaties and agreements or with the cause of world peace and security. The real purpose of the manoeuvre was not, however, to protect the interests of Italy in any way. One only need look at the case of the Italian colonies to realize that, actually, the United States of America and the United Kingdom do not in the least hesitate to violate those interests. The object of this manoeuvre was to prolong indefinitely the use of the Free Territory of Trieste as an American naval base and to retain the armed forces of the United States of America in the Territory under one pretext or another.

In the note which the USSR Ambassador in London sent on 13 April 1948 in reply to the British Foreign Office note of 20 March 1948, outlining the three Government's joint proposal on Trieste, the USSR Government made the following statement:

"The Government of the USSR also draws the attention of the Foreign Office to the fact that the Peace Treaty with Italy—like the treaties concluded with other States taking part in the war—had been drawn up by the Council of Foreign Ministers; this Treaty was considered in detail at the Paris Peace Conference and was signed and ratified subsequently by the twenty-one States taking part in that Conference. This Treaty came into force only a few months ago. It is therefore understandable that the Government of the USSR cannot agree to any proposal to decide the question of revising any part of the Peace Treaty with Italy by means of an exchange of notes or of private conferences, since it regards such methods as an infringement of the elementary principles of democracy."

Such is the high-principled policy of the Government of the USSR, a policy of respect for international treaties and agreements and of strict fulfilment of obligations devolving from peace treaties and international agreements.

On the other hand, the policy of the United States of America and the United Kingdom with regard to the appointment of a Governor for the Free Territory of Trieste shows that the Govern-

On sait par exemple qu'au cours de la campagne électorale des navires de guerre américains et britanniques ont été envoyés dans les ports italiens, que des avions américains ont effectué des vols "électoraux" au-dessus du territoire de l'Italie, que des personnalités américaines ont lancé des appels aux électeurs italiens pour les exhorter à voter contre les partis du Front populaire et qu'elles se sont rendues coupables ainsi d'une ingérence ouverte dans les affaires intérieures d'un Etat étranger. D'autre part, la veille des élections on a envoyé des Etats-Unis en Italie de grandes quantités de lettres et de colis qui devaient servir des buts de propagande et qui déversaient des flots de calomnies sur les partis politiques italiens que les milieux dirigeants des Etats-Unis considéraient d'un oeil défavorable.

Les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont profité de la question de Trieste pour exercer, au cours de la campagne électorale en Italie, une pression politique directe et pour atteindre des objectifs qui n'avaient rien à voir ni avec le respect des accords et des traités conclus, ni avec la sauvegarde de la paix et de sécurité. Le véritable but de cette manoeuvre n'était point de défendre les intérêts de l'Italie. Il suffit d'envisager le cas des colonies italiennes pour se rendre compte qu'en fait les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni n'hésitent nullement à violer ces intérêts. Cette manoeuvre devait permettre de conserver le Territoire libre de Trieste comme une base navale américaine et d'y maintenir indéfiniment, sous divers prétextes, des forces armées des Etats-Unis d'Amérique.

En réponse à la note du *Foreign Office* en date du 20 mars 1948, qui exposait la proposition commune des trois Gouvernements au sujet de Trieste, l'Ambassadeur de l'URSS à Londres a transmis, le 13 avril 1948, une note de son Gouvernement où il était dit:

"Le Gouvernement de l'URSS attire en même temps l'attention du *Foreign Office* sur le fait que le Traité de paix conclu avec l'Italie — de même que les traités conclus avec les autres Etats qui ont participé à la guerre — a été élaboré par le Conseil des Ministres des affaires étrangères; ce Traité a fait l'objet d'un examen minutieux à la Conférence de la paix à Paris, et a été signé et ratifié par la suite par les vingt et un Etats qui ont pris part à cette Conférence. Ce Traité est entré en vigueur il y a quelques mois seulement. Il est donc compréhensible que la proposition tendant à résoudre la question de la révision du Traité de paix avec l'Italie ou de l'une quelconque de ses clauses par un échange de notes ou au moyen de conférences privées apparaisse au Gouvernement de l'URSS comme inacceptable et contraire aux principes élémentaires de la démocratie."

Telle est la position de principe du Gouvernement de l'URSS; elle consiste dans le respect des traités et des accords internationaux et dans l'exécution rigoureuse des obligations qui découlent des traités de paix et des conventions internationales.

Par contre, l'attitude adoptée par les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni à l'égard de la nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste montre que les Gouverne-

ments of these two countries have long since adopted the course of violating the Peace Treaty with Italy. The fact that the question of appointing a Governor for the Free Territory of Trieste is still undecided prevents the implementation of other provisions of the Peace Treaty with Italy and the application of the decision of the Council of Foreign Ministers adopted on 22 April 1947 on the subject of the Free Territory of Trieste.

The military High Command of the Anglo-American zone of occupation of the Free Territory of Trieste openly infringes the Peace Treaty with Italy, as well as the agreed decision of the Council of Foreign Ministers on the subject of the Free Territory. During discussion of the question of the Free Territory of Trieste at meetings of the Security Council in August 1948 [344th, 346th, 348th meetings] many facts were brought forward demonstrating that the Anglo-American military authorities are carrying out a whole series of measures in the Free Territory of Trieste which not only run counter to the terms of the Peace Treaty with Italy, but which constitute a direct violation of that Treaty.

In the course of that discussion it was established that in March 1948 the Anglo-American High Command concluded a number of economic and financial agreements with the Government of Italy, which have made it possible for Italy to establish absolute control over the finances of the Anglo-American zone of the Free Territory.

Arbitrary acts on the part of the Anglo-American High Command, such as the inclusion of the Anglo-American zone of the Free Territory among the "Marshallized" countries, can only be regarded as direct violations by the United States of America and the United Kingdom of their obligations under the Peace Treaty with Italy.

As we know, in October 1948 the Commander-in-Chief of the Anglo-American zone of the Free Territory of Trieste, the British General Airey, signed an agreement on behalf of the Free Territory with a representative of the Government of the United States of America, envisaging the extension of the "Marshall Plan" to the Territory; the provisions of this agreement imposed upon the Territory servile obligations to the United States of America.

A curious situation results: the representatives of the United States of America and the United Kingdom couple their efforts to violate the Peace Treaty with Italy in regard to the Free Territory of Trieste, to transform that Territory into an American military base, to suppress democratic movements in the Anglo-American zone, to encourage the activities of reactionary fascist organization and to place representatives of these organizations in positions of authority.

In order to camouflage all these illegal activities which violate the Peace Treaty with Italy, the representative of the British High Command, General Airey, signed an agreement with Mr. Joyce, American political adviser attached to his staff, on the inclusion of the Free Territory of Trieste in the group of "Marshallized" countries of Europe. This Anglo-American agreement on the Free Territory of Trieste, concluded in viola-

ments de ces pays enfreignent depuis longtemps le Traité de paix avec l'Italie. Le fait que la question de la nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste reste toujours en suspens empêche de mettre en vigueur d'autres dispositions prévues dans le Traité de paix avec l'Italie et d'appliquer la décision du Conseil des Ministre des affaires étrangères adoptée le 22 avril 1947 au sujet du Territoire libre de Trieste.

Le haut commandement militaire de la zone d'occupation anglo-américaine du Territoire libre de Trieste porte ouvertement atteinte au Traité de paix avec l'Italie de même que la décision concertée adoptée par le Conseil des Ministres des affaires étrangères au sujet de ce Territoire. Au cours des débats sur le Territoire libre de Trieste qui se sont déroulés au Conseil de sécurité au mois d'août 1948 [344ème, 346ème, 348ème séances], on a cité de nombreux faits qui montrent que les autorités militaires anglo-américaines prennent, dans ce Territoire, une série de mesures qui, non seulement sont incompatibles avec les dispositions du Traité de paix avec l'Italie, mais qui constituent une violation directe de ce Traité.

Il a été établi au cours de ces débats que, en mars 1948, le haut commandement anglo-américain a conclu avec le Gouvernement italien un certain nombre d'accords économiques et financiers qui ont permis à l'Italie d'établir un contrôle absolu sur les finances de la zone anglo-américaine du Territoire libre.

Des mesures arbitraires du haut commandement anglo-américain, telles que l'inclusion de la zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste parmi les pays "marshallisés", doivent également être considérées comme des violations directes des obligations contractées par les Etats-Unis et le Royaume-Uni en vertu du Traité de paix avec l'Italie.

On sait que, en octobre 1948, le général britannique Airey, commandant en chef de la zone anglo-américaine de Trieste, a signé, au nom de ce Territoire, un accord avec le représentant du Gouvernement des Etats-Unis prévoyant l'application du "Plan Marshall" à ce territoire. Aux termes de cet accord, le Territoire libre s'est vu imposer des obligations asservissantes à l'égard des Etats-Unis.

Il en résulte une situation fort curieuse: les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni conjuguent leurs efforts en vue de violer les dispositions du Traité de paix avec l'Italie relatives au Territoire libre de Trieste, de transformer ce Territoire en une base militaire américaine, de réprimer les mouvements démocratiques dans la zone anglo-américaine de Trieste, d'encourager l'activité des organisations réactionnaires fascistes et de placer aux postes de commande les représentants de ces organisations.

Pour camoufler toutes ces mesures illégales prises en violation du Traité de paix avec l'Italie, le général Airey, représentant du haut commandement britannique, a signé un accord avec M. Joyce, conseiller politique américain auprès de ce même général, au sujet de l'inclusion du Territoire libre de Trieste dans le groupe des pays européens "marshallisés". Cet accord anglo-américain, conclu au sujet du Territoire libre de

tion of the Peace Treaty with Italy, was subsequently represented as an "international agreement" designed to determine the economic and political fate of the Free Territory, for the terms of this agreement amount to that British general delivering the Territory into the bondage of American monopolies, which, as we are aware, offer credits only on terms of bondage.

The British general has thus delivered into long-term bondage not only the population of the Anglo-American zone of occupation of the Free Territory of Trieste, but the population of the Territory as a whole, since it is the population of the Territory as a whole which will have to assume responsibility for financial obligations contracted during the Anglo-American occupation of one part of the Free Territory.

All of this proves that the Anglo-American occupation authorities, not content with openly violating the Peace Treaty, seek to reduce the Free Territory of Trieste to servitude by imposing enslaving economic and financial obligations upon the population without its knowledge or consent.

It is known, however, that the decision of the Council of Foreign Ministers of the Four Powers — the USSR, the United States of America, the United Kingdom and France — on the basis of the report of the Trieste Commission in Moscow, laid down on 22 April 1947 that external financial aid for the Free Territory of Trieste for the purpose of covering essential requirements during the initial period should come solely from the reserves of the United Nations, to the extent of five million dollars, as had been recommended by the Security Council.

Hence, by the arbitrary inclusion of the Anglo-American zone of the Free Territory of Trieste in the "Marshall Plan" system and by their imposition of oppressive financial and economic obligations on that zone and thereby on the Territory as a whole, the Governments of the United States of America and the United Kingdom are not only violating the terms of the Peace Treaty with Italy and the Statute of the Free Territory of Trieste, but are also violating decisions taken by the Council of Foreign Ministers on the question.

As we know, the first clause of the above-quoted decision of the Council of Foreign Ministers lays down that, in deciding questions related to the budget, the balance of payments, foreign exchange, customs and other financial and economic matters, the economic independence of the Territory must be safeguarded. By the arbitrary conclusion of financial and economic agreements on behalf of the Anglo-American zone of occupation, and by compelling it to be a part of the "Marshall Plan", the Anglo-American occupation authorities are blatantly violating one of the basic principles underlying the decision of 22 April 1947 of the Council of Ministers on the economic independence of the Free Territory of Trieste.

All these facts show that, in their policy regarding the Free Territory of Trieste, the Govern-

Trieste en violation du Traité de paix avec l'Italie, est ensuite présenté comme un "accord international" appelé à déterminer la situation économique et politique du Territoire libre. Or, aux termes de cet accord, le général britannique a bel et bien livré le Territoire libre aux monopoles américains qui, comme on le sait, n'ouvrent de crédits qu'à des conditions asservissantes.

Ainsi donc le général britannique a livré à l'exploitation des monopoles américains non seulement la population de la zone d'occupation anglo-américaine du Territoire libre de Trieste, mais aussi la population du Territoire tout entier. En effet, les dettes contractées pendant l'occupation par les Britanniques et les Américains d'une partie du Territoire libre devront être payées par la population du Territoire tout entier.

Tout cela montre que, non contentes de violer ouvertement le Traité de paix avec l'Italie, les autorités d'occupation anglo-américaines cherchent encore à réduire le Territoire libre de Trieste en esclavage en lui imposant des obligations financières et économiques asservissantes, à l'insu et sans le consentement de la population de ce Territoire.

On sait cependant que le Conseil des Ministres des affaires étrangères des quatre Puissances — à savoir, l'URSS, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France — avait adopté, le 22 avril 1947, à Moscou, à la suite du rapport de la Commission d'enquête sur Trieste, une décision aux termes de laquelle l'aide financière accordée du dehors au Territoire libre de Trieste, pour faire face aux besoins urgents pendant la première période, ne devait provenir que des ressources de l'Organisation des Nations Unies et devait s'élever à cinq millions de dollars, ainsi que l'avait recommandé le Conseil de sécurité.

En incorporant arbitrairement la zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste dans le système du "Plan Marshall" et en imposant à cette zone, et par conséquent à l'ensemble du Territoire, des obligations financières et économiques asservissantes, les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni enfreignent non seulement les clauses du Traité de paix et le Statut du Territoire libre de Trieste, mais aussi les décisions adoptées par le Conseil des Ministres des affaires étrangères à ce sujet.

Comme on le sait, le premier point de la décision du Conseil des Ministres des affaires étrangères prévoit que la solution des problèmes relatifs au budget, à la balance des paiements, à la monnaie, aux douanes, ainsi que des autres problèmes d'ordre économique et financier ayant trait au Territoire libre de Trieste, devra tenir compte de la nécessité d'assurer l'indépendance économique de ce Territoire. En contractant arbitrairement des accords financiers et économiques au nom de la zone d'occupation anglo-américaine du Territoire libre et en la faisant participer au Plan Marshall, les autorités d'occupation anglo-américaines ont grossièrement violé un des principes essentiels de la décision adoptée par le Conseil des Ministres des affaires étrangères le 22 avril 1947 au sujet de l'indépendance économique du Territoire libre de Trieste.

Tout cela montre que, dans leur politique à l'égard du Territoire libre de Trieste, les Gouver-

ments of the United States of America and of the United Kingdom are motivated by narrow and selfish interests, and blatantly violate the obligations they have assumed under the Peace Treaty with Italy and under agreed decisions of the Council of Foreign Ministers.

The manoeuvres unfolded in the Security Council by the representative of the United States of America and of the United Kingdom to prevent a decision on the appointment of the Governor of the Free Territory of Trieste are intended to impede establishment of those democratic organs of administration in the Free Territory which were envisaged in the Peace Treaty, and to prolong indefinitely the occupation of the territory by Anglo-American forces.

The delegation of the USSR considers inadmissible any further delay in appointing a Governor of the Free Territory of Trieste, and proposes that the question should be discussed immediately.

In view of the need for the earliest possible solution of the question, the delegation of the USSR wishes to state that it is ready to support the candidature of Colonel Fluckiger, whose name was earlier put forward for the post of Governor of the Free Territory of Trieste by other permanent members of the Security Council.

As we know, on 2 September 1947, the representative of the United Kingdom submitted the name of Colonel Fluckiger as candidate for the post of Governor of the Free Territory of Trieste to the Sub-Committee set up by the Security Council on 10 July 1947 to collect additional information about the candidates put forward.

On 10 September the Council received an official letter from the Chairman of the Sub-Committee, which stated that Colonel Fluckiger had been included in the list of candidates and that the Sub-Committee had no objection to his candidature.

In view of these circumstances, the delegation of the USSR wishes to state that it is ready to accept this candidature.

Sir Terence SHONE (United Kingdom): The United Kingdom delegation has made no secret of its attitude in regard to the Free Territory of Trieste. It has done its best to contribute to the carrying out of the provisions of the Peace Treaty in this matter. It does not accept the contention of the representative of the USSR that it was responsible for the delay which has occurred since this matter was first raised.

The story is rather longer than Mr. Malik's version suggests, and in order to put it in a more correct light I propose to quote the following excerpt from a speech made by Sir Alexander Cadogan at the 350th meeting of the Security Council on 16 August last. The text says:

"On 31 January 1947 . . . I"—that is, Sir Alexander Cadogan—"had a talk on the subject with . . . Mr. Gromyko, pointing out to him that the Security Council had a duty in this matter, that it was desirable that the five permanent members should get together on the subject and try to reach agreement, and, moreover, that the

nements des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni n'obéissent qu'à leurs intérêts égoïstes et violent grossièrement les obligations qu'ils avaient assumées aux termes du Traité de paix avec l'Italie et conformément aux décisions concertées du Conseil des Ministres des affaires étrangères.

Les manoeuvres déployées au Conseil de sécurité par les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni en vue de saboter la prise d'une décision sur la nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste ont pour but d'empêcher l'établissement des organes gouvernementaux démocratiques prévus pour ce Territoire par le Traité de paix avec l'Italie, et de prolonger indéfiniment l'occupation de ce territoire par les forces anglo-américaines.

La délégation de l'URSS estime qu'il est inadmissible de retarder davantage la désignation d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste et propose de passer immédiatement à l'examen de cette question.

Vu la nécessité de régler cette question le plus vite possible, la délégation de l'URSS déclare qu'elle est prête à soutenir la candidature du colonel Fluckiger, dont la désignation au poste de gouverneur du Territoire libre de Trieste avait été présentée par d'autres membres permanents du Conseil de sécurité.

Comme on le sait, le 2 septembre 1947 le représentant du Royaume-Uni avait présenté, au Sous-Comité créé par le Conseil de sécurité le 10 juillet 1947 en vue de rassembler des renseignements supplémentaires sur les candidats proposés, le colonel Fluckiger comme candidat au poste de Gouverneur du Territoire libre de Trieste.

Le 10 septembre 1947, le Conseil a reçu une lettre officielle du Président de ce Sous-Comité l'informant que le nom du colonel Fluckiger avait été porté sur la liste des candidats et que le Sous-Comité n'avait aucune objection contre sa candidature.

Tenant compte de ces considérations, la délégation de l'URSS est prête à accepter cette candidature.

Sir Terence SHONE (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): La délégation du Royaume-Uni n'a pas fait mystère de sa position à l'égard du problème du Territoire libre de Trieste. Elle s'est efforcée de son mieux d'aider à mettre à exécution les dispositions du Traité de paix qui ont trait à cette question et elle n'admet pas la thèse du représentant de l'URSS, selon laquelle elle serait responsable des lenteurs apportées à la solution de la question.

L'histoire est plus longue que ne le laisse croire la version de M. Malik et, pour présenter les faits sous un jour plus exact, je me propose de citer un extrait du discours prononcé par Sir Alexander Cadogan à la 350ème séance du Conseil de sécurité, le 16 août dernier. Sir Alexander Cadogan a déclaré:

"Le 31 janvier 1947, . . . j'ai — c'est-à-dire Sir Alexander Cadogan — eu une conversation sur la question avec M. Gromyko; je lui ai fait remarquer que le Conseil de sécurité avait une responsabilité en la matière, qu'il y avait avantage à ce que les cinq membres permanents se réunissent et s'efforcent de se mettre d'accord et,

matter was likely to be rather urgent. He said he had no instructions. I begged him to cable to Moscow for such instructions. I do not know whether he did so or not.

"On 19 February the representatives of the United States, France, the Union of Soviet Socialist Republics and I had a conversation, in the course of which certain names were submitted by the representative of the United States. I had already given him the name of a candidate favoured by my Government, and the name of that candidate was included in the list of five candidates which was then handed to Mr. Gromyko. Mr. Gromyko was unable to make any comment at all. He had no candidate to propose; he had no views on the part of his Government in regard to the five candidates whose names had been submitted for his consideration. At that meeting, however, the three other representatives pressed the urgency of the matter and the necessity, or at least the desirability, of reaching some agreement by 1 March.

"They kept up their pressure through the rest of the month of February and during the whole of March, but it was not until 21 April that there was a meeting of the representatives of the five permanent members of the Security Council. That was nearly three months after we had first broached the question to Mr. Gromyko, emphasizing the urgency of it. Two or three days before 21 April, Mr. Gromyko did at last put in the name of a USSR candidate for the post. That candidate proved unacceptable to the other representatives, who, I think I am correct in saying, all stated the reasons for their objection. Certainly, I stated mine. Even at that date, 21 April, Mr. Gromyko told us that he was unable to make any comment at all on the five candidates whose names had been submitted for his consideration.

"At that meeting, the representatives of China and the United States and I indicated that although, of course, we maintained our own choices, we nevertheless would accept any of three candidates appearing on the list: that is to say, each of us, while supporting his own candidate, was nevertheless quite ready to accept a candidate or candidates put forward by other representatives present. That was not the position of the representative of the USSR, who maintained his support of the candidate proposed by the USSR and who was unable to indicate any support for any of the others.

"A few days later, on 25 April, the representative of the USSR produced a further candidate, who also proved unacceptable, again for reasons which were stated. Mr. Gromyko was still unable to make any comment in regard to the other candidates. On that occasion, the representative of the United States indicated that he could accept any one of six candidates who had by then been proposed by different delegations, and I indicated that I could accept any one of five candidates proposed by different delegations.

"According to my record, there was a further meeting of the five permanent members on 22 May, nearly four months after the first approach to the representative of the USSR. On that occasion, Mr. Gromyko again repeated that

de plus, que l'affaire présentait certainement un caractère d'urgence. Il m'a répondu n'avoir pas reçu d'instructions. Je l'ai prié de télégraphier à Moscou pour en obtenir, mais j'ignore s'il l'a fait.

"Le 19 février, au cours d'une conversation entre les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'URSS et moi-même, le représentant des Etats-Unis proposa certains noms. Je lui avais déjà communiqué le nom d'un candidat approuvé par mon Gouvernement; on ajouta ce nom à la liste de cinq candidats que l'on remit ensuite à M. Gromyko. M. Gromyko ne put formuler aucune observation. Il n'avait pas de candidat à présenter; il ignorait le point de vue de son Gouvernement sur les candidats dont les dossiers lui avaient été communiqués aux fins d'examen. Toutefois, à cette même séance, les trois autres représentants soulignèrent le caractère urgent de la question et la nécessité, ou tout au moins l'avantage, qu'il y aurait à se mettre d'accord avant le 1er mars.

"Ils continuèrent d'insister dans ce sens jusqu'à la fin du mois de février et pendant tout le mois de mars; néanmoins, ce fut le 21 avril seulement que les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité se réunirent. Il y avait presque trois mois que nous avions pour la première fois présenté la question à M. Gromyko, en insistant sur son caractère d'urgence. Deux ou trois jours avant cette date, M. Gromyko proposa enfin un candidat de l'URSS au poste en question. Les autres représentants trouvèrent cette candidature inacceptable, et je crois me souvenir qu'ils exposèrent tous les raisons de leur refus. Je suis sûr, en tout cas, d'avoir donné les miennes. Même alors, le 21 avril, M. Gromyko nous dit encore qu'il ne pouvait formuler aucune observation sur les cinq candidats dont les noms lui avaient été communiqués.

"A cette séance, les représentants de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique et moi-même avons déclaré que, tout en appuyant, bien entendu, nos candidats respectifs, nous acceptions l'un quelconque des trois autres candidats figurant sur la liste; en d'autres termes, chacun de nous, tout en appuyant la candidature qu'il présentait, était tout à fait disposé à accepter le ou les candidats des autres représentants. Le représentant de l'URSS, au contraire, continuait d'appuyer le candidat proposé par son pays sans pouvoir aucunement se prononcer en faveur de l'une des autres candidatures.

"Quelques jours plus tard, le 25 avril, le représentant de l'URSS proposa une autre candidature qui, pour des raisons qui furent alors indiquées, s'avéra également inacceptable. M. Gromyko ne pouvait toujours pas donner son avis sur les autres candidats. Ce jour-là, le représentant des Etats-Unis déclara qu'il pouvait accepter l'un quelconque des six candidats qu'avaient proposés jusque-là différentes délégations, et j'ai déclaré pouvoir accepter l'un quelconque des cinq candidats proposés.

"D'après mes notes, les cinq membres permanents se réunirent de nouveau le 22 mai, soit près de quatre mois après que le représentant de l'URSS eut été saisi de la question; M. Gromyko répéta, à cette séance, que les deux candidats que

he could accept no candidate except those two whom he had been instructed by his Government to put forward.

"On 16 June [141st meeting], nearly five months after the first approach to the representative of the USSR, he announced in the Security Council that he was not prepared to discuss the problem until the Peace Treaty entered into force. Nevertheless, on 16 June, he did, as a matter of fact, produce a third candidate. That suggestion of his suffered the same fate as his previous ones: there were objections to that third candidate which were explained by other representatives.

"We finally come to the date of 20 June, when the President began his recital of the history of the matter in connexion with the meeting of the Security Council of that date.

"By that time I think the other delegations were almost worn down by USSR obstruction. That Council meeting [143rd meeting], it is true, was unable to accomplish anything much. The matter was referred back to a closed meeting. We still maintained our position that we preferred the candidate whom we had originally put up—I am speaking of the United Kingdom delegation—but that we could support various other candidates who had been suggested at various times by other delegations. The USSR representative merely objected to all the candidates other than those whom he had been instructed to propose. I remind the Council that that was nearly five months after we had begun the discussion of this unhappy question.

"I need not, I think, follow in detail the remaining stages. At a meeting on 10 July [155th meeting] the Security Council appointed a sub-committee to collate various suggestions which had been made, and the Council met again on 24 September [203rd meeting] to consider three names which were put to it by that sub-committee. Most delegations favoured more than one of those candidates. Personally, I was able to favour two, but the representative of the USSR still stuck to his own candidate. To continue this weary history . . . the matter was referred again to the five permanent members. All this, it should be remembered, was nearly eight months after the first broaching of this question. There was a closed meeting of the five permanent members on 25 September, but the position remained exactly the same, and so it continued until 10 October when it was agreed to ask the Yugoslav and Italian Governments to get together and see if they, by any chance, could agree on a candidate.

"On that occasion, for the first time, eight and a half months after the beginning of this exchange of views, the representative of the Union of Soviet Socialist Republics indicated that he could accept one other candidate besides his own. Unfortunately, he hit upon one about whom there was no agreement among the other representatives, and, therefore, the matter was not advanced very far. The Yugoslav and Italian Governments failed to agree on a candidate, and I, on the instructions of my Government, indicated that I could not support the appointment of a candidate who had been

son Gouvernement lui avait prescrit de présenter étaient les seuls qu'il pouvait accepter.

"Le 16 juin [141ème séance], presque cinq mois après que nous eûmes saisi le représentant de l'URSS de la question, il fit savoir au Conseil de sécurité qu'il n'avait pas l'intention d'examiner cette question avant que le Traité de paix fût entré en vigueur. Ce jour-là, cependant, il proposa un troisième candidat. Sa proposition subit le même sort que les précédentes. Les autres représentants refusèrent ce candidat en donnant leurs motifs.

"Nous en arrivons enfin au 20 juin, date à laquelle le Président fait commencer son exposé à propos de la réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue à cette date.

"Je crois que l'obstruction du représentant de l'URSS avait alors fini par décourager presque complètement les autres délégations. Le Conseil ne fit pas grand-chose pendant cette séance [143ème séance] et il décida que la question serait examinée en séance privée. Comme auparavant, nous — j'entends la délégation du Royaume-Uni — accordions la préférence au candidat que nous avions présenté dès le début, en ajoutant toutefois que nous pourrions appuyer certains des candidats que les autres délégations avaient présentés à différentes occasions. Le représentant de l'URSS refusa purement et simplement tous les candidats, sauf ceux qu'il avait ordre de présenter. Puis-je rappeler au Conseil que ceci se passait environ cinq mois après que nous eûmes entrepris l'examen de cette malheureuse question?

"Il est inutile, je crois, que j'entre dans le détail des événements qui ont suivi. Le 10 juillet [155ème séance], le Conseil de sécurité nomma un sous-comité chargé de grouper les diverses propositions, et il s'est réuni de nouveau le 24 septembre [203ème séance] pour examiner trois candidatures, que lui recommandait le Sous-Comité. La majorité des délégations se prononça en faveur de deux au moins de ces candidats. Pour ma part, j'en acceptais deux, mais le représentant de l'URSS s'en tenait toujours au sien. Pour continuer cette ennuyeuse histoire . . . la question fut à nouveau renvoyée aux cinq membres permanents. N'oublions pas qu'il y avait alors presque huit mois que la question avait été soulevée pour la première fois. Les cinq membres permanents se réunirent à huis clos le 25 septembre, mais la situation demeura inchangée; il en fut ainsi jusqu'au 10 octobre, date à laquelle il fut décidé de demander aux Gouvernements yougoslave et italien d'entrer en consultations afin de voir si, par aventure, ils pourraient se mettre d'accord sur un candidat.

"C'est alors que, pour la première fois après huit mois et demi d'échanges de vues, le représentant de l'URSS fit savoir qu'il pourrait accepter un candidat en plus du sien. Malheureusement, le nom qu'il choisit n'avait pas réuni l'accord des autres représentants, et cela ne servit pas à grand-chose. Les Gouvernements italien et yougoslave ne purent se mettre d'accord sur un candidat et, conformément aux instructions de mon Gouvernement, je déclarai que je ne pouvais appuyer la nomination d'un candidat qui serait rejeté par l'une ou l'autre des parties intéressées, soit l'Italie,

turned down by one or other of the interested parties, Italian or Yugoslav. I think that that was probably a wise decision.

"So we come to March. As is well known, in those circumstances and for other reasons, on 20 March the United States, French and United Kingdom Governments made their declaration which has been referred to already before the Security Council [S/707].

"When the President of the Security Council spoke on 10 August [346th meeting] in his capacity as USSR representative, he stated that the difficulty in agreeing on a Governor was given by the three Powers as the main reason for the declaration of 20 March that the Free Territory should return to Italy, but I must remind the Council that this was only one of the reasons. As the declaration itself specifically stated, it was the unsatisfactory conditions in the Yugoslav zone and the virtual incorporation of that zone into Yugoslavia which caused the three Governments to realize that the settlement prescribed in the Peace Treaty had been rendered unworkable."

During this long period of delay caused by the obstruction of the USSR, the situation in Trieste suffered serious deterioration owing to the action of the Yugoslav authorities. All this was explained in detail to the Security Council last August [350th meeting]. Eventually, the situation became such that, in the view of my Government—and this view was shared by the United States and French Governments—the task of a Governor had become impossible and the solution provided in the Peace Treaty was no longer workable.

So, on 20 March of last year, the three Governments intimated formally to the USSR Government [S/707] that they had reached the conclusion that the only real solution lay in the restoration of the Free Territory to Italy. There is no secret about this, and direct reference was made to it in the discussion of Trieste in the Security Council last August [350th meeting]. But the Government of the USSR has not to this day seen fit to give any direct or serious reply to the communication from the three Powers of 20 March, or to their subsequent communication of 16 April giving further information concerning the procedure they had in mind for giving effect to their proposal, and asking it for its views as to the procedure which it would propose for the substantive proposal made to it by the three Powers.

There, for the moment, the matter rests. So far as my Government, at least, is concerned, it is not prepared in the circumstances to consider the appointment of a Governor of Trieste.

Mr. AUSTIN (United States of America): The significance of this debate, the emphasis on the repeated attempts to come to an agreement on a Governor, is based on the Treaty itself. Annex 7 to the Treaty is called "Instrument for the Provisional Regime of the Free Territory of Trieste." The Security Council accepted responsibility for

soit la Yougoslavie. C'était apparemment une sage décision.

"Nous voici donc au mois de mars. Dans ces conditions, comme nous le savons tous, et pour d'autres raisons encore, les Gouvernements des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni ont fait, le 20 mars, une déclaration dont il a déjà été question au Conseil [S/707].

"Lorsque le Président du Conseil de sécurité prit la parole le 10 août [346ème séance], en sa qualité de représentant de l'URSS, il dit que la raison principale invoquée par les trois Puissances lorsqu'elles déclarèrent, le 20 mars, que le Territoire libre devait faire retour à l'Italie, était la difficulté de se mettre d'accord pour nommer un Gouverneur; je dois toutefois rappeler au Conseil que cette raison n'était pas la seule. Comme la déclaration elle-même l'indique explicitement, la situation peu satisfaisante qui régnait dans la zone yougoslave et l'annexion virtuelle de celle-ci à la Yougoslavie ont fait comprendre aux trois Gouvernements l'impossibilité d'effectuer le règlement prescrit dans le Traité de paix".

Pendant ce long retard causé par l'obstruction de l'URSS, la situation à Trieste s'est sérieusement aggravée par suite de l'action des autorités yougoslaves. Tout cela a été expliqué en détail au Conseil de sécurité en août dernier [350ème séance]. Finalement la situation est devenue telle que, de l'avis de mon Gouvernement, avis que partageaient les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la France, il n'était plus possible à un gouverneur de s'acquitter de sa tâche et la solution prévue par le Traité de paix était devenue inapplicable.

Aussi, le 20 mars de l'année dernière, les trois Gouvernements ont-ils formellement averti le Gouvernement de l'URSS [S/707] qu'ils étaient arrivés à cette conclusion que la seule vraie solution était de placer de nouveau le Territoire libre sous la souveraineté italienne. Il n'y a pas de secret à ce sujet, et la question a été mentionnée ouvertement au cours de la discussion de la question de Trieste au Conseil de sécurité, en août dernier [350ème séance]. Néanmoins, le Gouvernement de l'URSS n'a pas jugé à propos jusqu'ici de donner une réponse directe ou sérieuse, ni à la communication des trois Puissances en date du 20 mars, ni à leur communication ultérieure du 16 avril, dans laquelle elles donnaient des renseignements complémentaires sur la procédure qui, à leur avis, devrait être suivie pour la mise en œuvre de leur proposition et demandaient au Gouvernement de l'URSS de faire connaître son point de vue quant à la procédure à suivre pour examiner la proposition concrète des trois Puissances.

C'est là que l'affaire en est pour le moment. Pour ce qui est de mon Gouvernement, tout au moins, il n'est pas disposé, étant donné la situation, à examiner la question de la désignation d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): C'est dans le Traité lui-même qu'il faut chercher le sens de ce débat et la raison de l'insistance avec laquelle on rappelle les efforts répétés que le Conseil a faits pour aboutir à un accord sur le choix d'un gouverneur. L'annexe VII au Traité est intitulée "Instrument

the Free Territory provisions in January 1947 [91st meeting]. That was some time ago. This annex emphasized and made urgent the time element in the agreement on a Governor for this Free Territory, which was conceived of as an independent territory at that time.

Article 1 of annex VII thus says that: "The Governor shall assume office in the Free Territory at the earliest possible moment after the coming into force of the present Treaty."

I do not know how time can be made more clearly the essence of a transaction than in that wording. It was for that reason that we tried to carry out this part of the Charter relating to the unanimity of the five great Powers and to arrive at an agreement on the person before the Treaty should come into effect; it was so that we should be carrying out in good faith, as a responsible organ of the United Nations, this part of the Treaty.

The Council will remember that we had assumed this responsibility at the beginning of the year 1947, and that all the continuous effort that has been so eloquently described here by the representative of the United Kingdom had been going on from the time that we assumed that responsibility down to the time when the Treaty came into effect—that was on 15 September 1947—and that we had not then arrived at name upon which we could agree.

I am not arguing as to who is wrong and who is right; I am not saying which side created the obstacles. It is not necessary for us to argue that question here. We are dealing with the cold fact that a long time passed—nine months—during which we were trying and trying to come to an agreement on a candidate for Governor and could not attain such an agreement—and this was a case that called for unanimity.

Article 1 of the annex—and this is the only part of that article which I have not yet read—provided as follows:

"Pending assumption of office by the Governor, the Free Territory shall continue to be administered by the Allied military commands within their respective zones."

And this is where the possibility was opened for deterioration of the situation in Trieste; this is where the opportunity was given for a change of fundamental character in the situation—and the time between January and September was ample for this deterioration to occur. But it continued to be difficult to reach agreement. After this Treaty came into effect, that is, after 15 September 1947, it continued to be impossible to arrive at unanimity in regard to a candidate.

It has been eloquently called to the attention of the members of the Security Council by the representative of the United Kingdom—and I know that they remember it—that the joint note sent by the Governments of the United Kingdom, France and the United States to the Government of the Union of Soviet Socialist Republics, which is contained in document S/707, was dated

relatif au régime provisoire du Territoire libre de Trieste". Le Conseil de sécurité a accepté, en janvier 1947 [91ème séance], il y a donc déjà un certain temps, d'être responsable des dispositions relatives au Territoire libre. L'annexe en question insiste sur le facteur temps et sur la nécessité de se mettre d'accord le plus tôt possible sur le choix d'un gouverneur pour le Territoire libre, qui était regardé, à l'époque, comme un territoire indépendant.

Voici ce que dit, en effet, l'article premier de l'annexe VII: "Le Gouverneur entrera en fonction dans le Territoire Libre le plus tôt possible après l'entrée en vigueur du présent Traité de Paix".

Je ne vois pas comment on pourrait dire plus clairement que le temps est l'élément essentiel d'une opération. C'est pour cette raison que nous nous sommes efforcés de réaliser l'unanimité des cinq grandes Puissances, prescrite par la Charte, et de nous mettre d'accord sur une personnalité, avant que le Traité n'entrât en vigueur. C'était en agissant ainsi que nous pouvions exécuter, en toute bonne foi, en qualité d'organe responsable des Nations Unies, la partie en question du Traité.

On se souvient que le Conseil a assumé cette responsabilité au début de l'année 1947 et que les efforts continus qu'a si éloquemment décrits ici le représentant du Royaume-Uni se sont poursuivis, depuis le moment où le Conseil a assumé cette responsabilité jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité — c'est-à-dire jusqu'au 15 septembre 1947 — sans qu'il ait été possible de se mettre d'accord sur un nom.

Je ne discute pas la question de savoir qui a tort et qui a raison; je ne dis pas de quel côté sont venus les obstacles. Il est inutile de discuter de cela ici. Nous nous occupons du fait pur et simple qu'un long temps s'est écoulé — exactement neuf mois — pendant lequel nous n'avons épargné aucun effort pour nous mettre d'accord sur un candidat au poste de gouverneur et nous n'y sommes pas parvenus; il s'agit d'un cas pour lequel l'unanimité était nécessaire.

L'article premier de l'annexe VII — c'est la seule partie de cet article dont je n'aie pas encore donné lecture — prescrit que:

"Jusqu'à l'entrée en fonction du Gouverneur, le Territoire libre continuera d'être administré par les commandements militaires alliés, agissant chacun dans leur zone respective."

Voilà ce qui est à l'origine de l'aggravation de la situation à Trieste; voilà pourquoi la situation a pu changer entièrement de caractère — et le temps qui s'est écoulé de janvier à septembre a largement suffi pour lui permettre de s'envenimer. Néanmoins, il était toujours difficile de se mettre d'accord. Après l'entrée en vigueur du Traité, c'est-à-dire après le 15 septembre 1947, le Conseil n'a pas réussi davantage à réaliser l'unanimité sur un candidat.

Le représentant du Royaume-Uni a attiré l'attention des membres du Conseil de sécurité — et je sais qu'ils ne l'avaient d'ailleurs pas oublié — sur le fait que la note commune adressée par les Gouvernements du Royaume-Uni, de la France et des Etats-Unis au Gouvernement de l'URSS [S/707] porte la date du 20 mars 1948 et qu'elle a été communiquée aux membres du Conseil de

20 March 1948 and was circulated to the members of the Security Council on 31 March 1948. I pause to call attention to the fact that this was fourteen months after we had begun the attempt to come to a unanimous agreement on a candidate; and, of course, the time had elapsed that was necessary for the occurrence of the event to which I shall allude.

This joint note to the Government of the USSR, dated 20 March 1948, presented a new proposal. In this note, the three western Powers proposed to the USSR and to Italy that they join them in agreement on an additional protocol to the Italian Peace Treaty which would return the Free Territory of Trieste to Italian sovereignty. This proposal was motivated primarily by the fact that the Yugoslav zone had been completely transformed in character and virtually incorporated into the Yugoslav police State so as to make an independent and democratic status for the Territory impossible. In the view of the western Powers, the return to Italy was, and is now, the only solution to meet the democratic aspirations of the people in the Free Territory of Trieste and to re-establish stability in the area. Inasmuch as the Security Council has assumed responsibility for the independence and territorial integrity of the Free Territory of Trieste, the three western Powers stated that they would submit to the Security Council for approval the arrangements to be jointly agreed upon. The Italian Government accepted the proposal of the western Powers. This, however, is not the case with the USSR.

When the USSR failed, as it did fail, to reply to the proposal, the United States delivered a further note of the USSR Embassy in Washington on 9 April 1948, proposing a preliminary meeting—I stress the word “preliminary”—to draft the necessary protocol. Allow me to read that part of the note:

“The Italian Government has now replied favourably and, should the Soviet Government also look with favour on the proposal, it is the view of the United States Government that a preliminary meeting of representatives of the Powers principally concerned might be convened in Paris early in May to negotiate a draft of the necessary protocol to the Italian Treaty. The United States Government feels that, in the interest of terminating the present unsettled situation in the Free Territory of Trieste and restoring peace and stability in the area, early action by the interested Powers is required. The United States Government would be grateful, therefore, for an early expression of the views of the Soviet Government.”

In a note dated 13 April the Government of the USSR replied that it “considered the proposal to solve the problem concerning revision of the Treaty of Peace with Italy in any of its parts, by way of correspondence or arrangement of

sécurité le 31 mars 1948. Je me permets, en passant, d'appeler l'attention sur le fait qu'il y avait alors quatorze mois que nous nous efforcions de réunir l'unanimité sur le choix d'un candidat; bien entendu, l'événement auquel je vais faire allusion avait eu, dans l'intervalle, tout le temps de se produire.

La note commune adressée le 20 mars 1948 au Gouvernement de l'URSS contenait une nouvelle proposition. Par cette note, les trois Puissances occidentales proposaient à l'URSS et à l'Italie de se joindre à elles pour se mettre d'accord sur un protocole qui serait annexé au Traité de paix avec l'Italie et qui placerait de nouveau le Territoire libre de Trieste sous la souveraineté italienne. Cette proposition était motivée principalement par le fait que le caractère de la zone yougoslave du Territoire libre avait été entièrement modifié et que cette zone avait été virtuellement incorporée à l'Etat policier yougoslave, ce qui empêchait absolument de donner au Territoire un statut indépendant et démocratique. De l'avis des Puissances occidentales, le retour à l'Italie était alors et reste encore aujourd'hui la seule solution qui réponde aux aspirations démocratiques de la population du Territoire libre de Trieste et permette de rétablir la stabilité dans cette zone. Etant donné que le Conseil de sécurité a assumé la responsabilité de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Territoire libre de Trieste, les trois Puissances occidentales ont déclaré, dans leur note, qu'elles soumettraient à l'approbation du Conseil les dispositions à prendre d'un commun accord. Le Gouvernement italien a accepté la proposition des Puissances occidentales, mais il n'en va pas de même pour l'URSS.

Comme l'URSS ne répondait pas à cette proposition — car elle l'a effectivement laissée sans réponse — les Etats-Unis ont remis, le 9 avril 1948, à l'ambassade de l'URSS à Washington, une nouvelle note dans laquelle ils proposaient une réunion préliminaire — je dis bien “préliminaire” — en vue de rédiger le protocole nécessaire. Permettez-moi de donner lecture de la partie correspondante de la note:

“Le Gouvernement italien a fait parvenir une réponse favorable et, si le Gouvernement de l'URSS envisage, lui aussi, la proposition d'un œil favorable, le Gouvernement des Etats-Unis estime que l'on pourrait convoquer à Paris, pour le début de mai, une réunion préliminaire des représentants des principales Puissances intéressées, en vue d'élaborer un projet pour le protocole qu'il sera nécessaire d'adjoindre au Traité de paix avec l'Italie. Le Gouvernement des Etats-Unis estime qu'il faut que les Puissances intéressées prennent sans tarder des dispositions pour mettre fin à la situation troublée qui règne actuellement dans le Territoire libre de Trieste et rétablir la paix et la stabilité dans cette zone. Aussi le Gouvernement des Etats-Unis serait-il reconnaissant au Gouvernement de l'URSS s'il voulait bien lui faire connaître prochainement sa manière de voir.”

Dans une note en date du 13 avril, le Gouvernement de l'URSS a répondu qu'“il considérerait la proposition de résoudre le problème de la révision du Traité de paix avec l'Italie, dans l'une quelconque de ses parties, par un échange

private conferences, unacceptable, as violating the elementary principles of democracy”.

In a further note to the USSR Embassy in Washington, dated 16 April, the Acting Secretary of State pointed out that the meeting envisaged in the preceding United States note was to be of a preliminary character, as a first step of procedure. He stated that the Government of the United States would be glad to consider any suggestion which the Government of the USSR might have regarding the procedure for drafting the necessary protocol to the Italian Peace Treaty.

Since no reply was forthcoming from the Government of the USSR, the Secretary of State forwarded another note to the USSR Embassy in Washington 1 June, expressing the hope that the Government of the USSR would communicate its views at an early date concerning the procedure to be followed for joint consideration of the matter by the Powers concerned. The United States Government is still awaiting a reply to this note of 1 June.

In the meantime, the two zones of the Free Territory of Trieste are being administered by the respective military commands under article 1 to annex VII of the Peace Treaty. Both the United Kingdom-United States and the Yugoslav military commanders have forwarded reports to the Security Council on their administration.

The difficulty of implementing the Treaty on the basis of Trieste being an independent territory is revealed by the fact that, as I have said, police State forms of government were extended by Yugoslavia to its zone, having all the attributes of a totalitarian regime. This makes impossible its unification with the United Kingdom-United States zone into an independent democratic territory along the lines prescribed by the Peace Treaty. Under these circumstances, the setting up of an “independent” Territory would mean creating an area open to indirect aggression through the pattern well tested throughout Eastern Europe and, most recently, in Czechoslovakia.

For this reason, my Government has come to the conclusion that the provision of the Peace Treaty with regard to the Free Territory of Trieste has become unworkable. In view of this situation, it is our opinion that a discussion in the Security Council of the governorship of the Free Territory of Trieste would not serve any constructive purpose pending settlement of the question—that is, the question posed in that note of 20 March—through diplomatic negotiations with the other Powers concerned.

Mr. DE ROSE (France) (*translated from French*): I shall not go back to the record of the question, which was given quite fully and clearly by the representatives of the United Kingdom and the United States. I shall restrict myself to what follows:

In attacking the declaration of 20 March just now, the USSR representative said that the reason invoked in that declaration was the impossibility of reaching agreement on the desig-

de notes ou au moyen de conférences privées, comme inacceptable et contraire aux principes élémentaires de la démocratie”.

Dans une nouvelle note, adressée le 16 avril à l'ambassade de l'URSS à Washington, le Secrétaire d'Etat par intérim a précisé que la réunion envisagée dans la précédente note des Etats-Unis devait avoir un caractère préliminaire, et constituer la première phase de la procédure à suivre. Il a déclaré en outre que le Gouvernement des Etats-Unis examinerait très volontiers toute suggestion que le Gouvernement de l'URSS pourrait faire au sujet de la procédure à suivre pour rédiger le protocole qu'il serait nécessaire d'adjoindre au Traité de paix avec l'Italie.

Le Gouvernement de l'URSS n'ayant pas répondu, le Secrétaire d'Etat a adressé une autre note à l'ambassade de l'URSS à Washington, le 1er juin, dans laquelle il exprimait l'espoir que le Gouvernement de l'URSS voudrait bien faire connaître sans retard sa manière de voir au sujet de la procédure à suivre pour l'examen en commun de la question par les Puissances intéressées. Or, le Gouvernement des Etats-Unis attend toujours une réponse à cette note du 1er juin.

Pendant ce temps, les deux zones du Territoire libre de Trieste sont administrées, conformément à l'article premier de l'Annexe VII au Traité de Paix, par les commandements militaires alliés respectifs. Les commandants militaires britannique et américain, d'une part, et le commandant militaire yougoslave, d'autre part, ont adressé au Conseil de sécurité des rapports sur leur administration.

La difficulté qu'il y a à exécuter les dispositions du Traité, en partant de l'idée que Trieste est un territoire indépendant, résulte du fait, auquel j'ai déjà fait allusion, que la Yougoslavie applique à sa zone les méthodes propres à un Etat policier, avec tous les attributs d'un régime totalitaire. Il est donc impossible de fonder cette zone avec celle qu'administrent le Royaume-Uni et les Etats-Unis, pour former un territoire démocratique indépendant, comme le prescrit le Traité de Paix. Dans ces conditions, créer un territoire “indépendant” serait créer une zone exposée à une agression indirecte, du genre qui a été pratiqué dans toute l'Europe orientale et, en dernier lieu, en Tchécoslovaquie.

En conséquence, mon Gouvernement est arrivé à cette conclusion que les dispositions du Traité de paix qui ont trait au Territoire libre de Trieste sont devenues inapplicables. En raison de cette situation, nous estimons que la discussion de la question du gouverneur du Territoire libre de Trieste au Conseil de sécurité ne présenterait aucun intérêt positif tant que la question — celle qui a été posée dans la note du 20 mars — n'aura pas été réglée au moyen de négociations diplomatiques avec les autres Puissances intéressées.

M. DE ROSE (France): Je ne veux pas revenir sur l'histoire de la question, qui a été fait, de la manière la plus complète et sans laisser la moindre ombre, par les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Je me borne à dire ceci:

Le représentant de l'URSS, en attaquant tout à l'heure la déclaration du 20 mars, a dit que le motif invoqué dans cette déclaration était l'impossibilité de se mettre d'accord sur la désignation

nation of a Governor for Trieste. That is the truth. But it is not the whole truth. The declaration of 20 March pointed out that the character of the Yugoslav zone had been completely changed, and that that zone had virtually been incorporated into Yugoslavia by steps which did not respect the expressed desire of the Powers to accord the Territory independent and democratic status.

A little further on, the declaration also said: "In these circumstances, the three Governments have concluded that the present settlement cannot guarantee the preservation of the basic rights and interests of the people of the Free Territory."

According to the information available to the French Government, the situation has, unfortunately, not changed in that regard. The USSR representative's statement does not introduce any new factor regarding the situation in the Yugoslav zone and I am quite prepared to believe that it is not within the power of the USSR to bring about any change.

The question for us is not whether we should or can designate a Governor for Trieste. The question is the question we put forward on 20 March and the French Government does not consider that the statement made today by the representative of the USSR justifies any change in the line of conduct and the policy which it has taken in the matter.

The PRESIDENT: If no one else wishes to speak, I shall adjourn the meeting.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics): I wish to introduce a short proposal.

Mr. Malik continued in Russian:

In view of the statement made by the representative of the United Kingdom to the effect that his Government is not ready to discuss the question under present circumstances, although it has been studying the question for more than twelve months, and since further time is apparently required for study, the delegation of the USSR wishes to submit a formal resolution on the question, hoping that the Governments of the United Kingdom, the United States and France will be able to study its text at the same time as they proceed to study the question of the appointment of the Governor of the Free Territory of Trieste as a whole.

The resolution reads as follows [S/1260]:

"The Security Council,

"Taking into consideration article 21 of the Treaty of Peace with Italy, providing for the establishment of a Free Territory of Trieste;

"Taking into consideration the decision of the Council of Foreign Ministers, dated 12 December 1946, on the appointment of a Governor for the Free Territory of Trieste;

"Taking into consideration the provisions of article 11 of annex VI to the said Treaty;

d'un gouverneur pour Trieste. C'est la vérité. Mais ce n'est pas toute la vérité. La déclaration du 20 mars signalait que le caractère de la zone yougoslave a été entièrement modifié, que cette zone a été virtuellement incorporée à la Yougoslavie par des mesures qui ne respectent pas le désir exprimé par les Puissances de donner au Territoire un statut indépendant et démocratique.

Un peu plus loin, cette déclaration disait encore: "Dans ces conditions, les trois Gouvernements considèrent que le règlement actuel ne peut garantir la protection des droits et des intérêts fondamentaux des populations du Territoire libre."

Cette situation n'a, selon les renseignements que possède le Gouvernement français, malheureusement pas changé. Sur ce point — la situation dans la zone yougoslave — la déclaration du représentant de l'URSS n'apporte rien de nouveau, et je suis tout prêt à croire qu'il n'est pas au pouvoir de l'URSS d'y apporter une modification.

La question, pour nous, n'est pas de savoir si nous devons ou pouvons désigner un gouverneur pour Trieste. La question est celle que nous avons posée le 20 mars et le Gouvernement français n'estime pas que la déclaration faite aujourd'hui par le représentant de l'URSS justifie une modification à la ligne de conduite et à la politique qu'il a adoptées en cette matière.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si personne ne demande plus la parole, je vais lever la séance.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais présenter une courte proposition.

M. Malik poursuit en russe.

Le représentant du Royaume-Uni vient de déclarer que, vu les circonstances actuelles, son Gouvernement n'est pas encore prêt à discuter cette question, bien qu'il ait eu plus de douze mois pour l'étudier. Il aurait besoin, semble-t-il d'un délai supplémentaire pour terminer cette étude. Dans ces conditions, la délégation de l'URSS tient à présenter officiellement un projet de résolution, espérant que les Gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France, examineront ce texte en même temps qu'ils procéderont à l'étude de l'ensemble du problème que pose la nomination d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste.

Cette résolution est rédigée comme suit [S/1260]:

"Le Conseil de sécurité,

"Compte tenu des dispositions de l'article 21 du Traité de paix avec l'Italie portant constitution du Territoire libre de Trieste,

"Compte tenu de la décision du Conseil des Ministres des affaires étrangères, en date du 12 décembre 1946, relative à la désignation d'un gouverneur du Territoire libre de Trieste;

"Compte tenu des dispositions de l'article 11 de l'annexe VI audit Traité, concernant cette même question;

"Resolves to appoint Colonel Fluckiger as Governor of the Free Territory of Trieste."

I do not insist that a vote should be taken on this resolution now, since the representatives on the Security Council need time to study this proposal.

Mr. MOE (Norway): Before closing the meeting, could the President give us any indication of when the next meeting will be held? As far as I know, next Tuesday is a holiday.

The PRESIDENT: I am not in a position to give the date for our next meeting, but I hope to have notices sent out on Monday.

The meeting rose at 5.35 p.m.

"Décide de désigner comme gouverneur du Territoire libre de Trieste M. Fluckiger."

Je n'insiste pas pour que cette résolution soit mise aux voix dès maintenant, car les membres du Conseil de sécurité doivent pouvoir l'étudier à loisir.

M. MOE (Norvège) (*traduit de l'anglais*): Avant de lever la séance, le Président pourrait-il nous donner quelque indication quant à la date de la prochaine séance, car, si je ne me trompe, mardi prochain est jour férié.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne suis pas en mesure d'indiquer la date de notre prochaine séance, mais j'espère pouvoir faire envoyer les convocations lundi.

La séance est levée à 17 h. 35.